

## Conditions d'enfance à Jette

### 1. Quelques données chiffrées

#### Population

En 2007, Jette comptait 43 564 habitants, dont 7 894 enfants de 0 à 14 ans qui représentent donc 18,12% de la population globale. (source écodata)

Entre 2002 et 2007, la population jettoise a crû de 6,53%, mais cet accroissement est davantage accentué pour les plus jeunes : on observe une augmentation du nombre d'enfants de 0 à 14 ans de 10,27% (+ 735 enfants) en 5 ans. (source : écodata)

85,7% de la population jettoise est belge, 14,3% est de nationalité étrangère. Les nationalités les plus représentées sont le Maroc (2,2%), l'Italie (1,9%) et la France (1,9%). (Source : INS, données 2004, in Conditions d'enfance p.7).

En ce qui concerne les enfants de moins de 15 ans, 90% d'entre sont belges et 10% sont de nationalité étrangère. (Source : INS, données 2004, in Conditions d'enfance p.10).

Le taux de natalité est inférieur à celui de la Région : 14,4 naissances vivantes pour 1000 habitants alors que le taux régional est de 14,8 pour 1000. (Source, Registre national, données 2003, in Conditions d'enfance p.14).

#### Données socio-économiques

Le revenu médian par déclaration est de 18 877€, ce qui est supérieur à celui de la Région (17 588 €) (Source : INS, in Conditions d'enfance p.15)

On observe des différences importantes entre les quartiers : les quartiers du Nord de Jette ont un revenu médian plus élevé, le quartier « Dikke Beuk »<sup>1</sup>, proche de l'hôpital de la VUB, ayant le revenu médian le plus élevé : 28 181€. Les secteurs « Essegheem » et « Quartier Albert », dans le Sud de Jette, ont les revenus médians les plus bas de la commune : respectivement 16 747€ et 17 636€. (Source : Urbis, Statistiques fiscales INS 2003, in Fiches communales n°10 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

Par ailleurs, on observe une évolution du revenu médian. Il convient toutefois de rester prudent dans les observations qui suivent : il s'agit de statistiques fiscales qui sont donc dépendantes d'un ensemble de paramètres et ne reflètent donc pas uniquement la somme d'argent dont dispose les ménages dans chaque commune.

A titre d'exemple, lors de l'exercice 2005 (revenus 2004), il a été décidé d'enrôler certaines catégories des bas revenus qui ne l'étaient pas auparavant. Cela a amené une augmentation du nombre de déclarations présentant des revenus inférieurs à 10.000 euros par an. Cela a eu pour conséquence de faire baisser (ou augmenter moins) le revenu médian par habitants dans de nombreuses communes (et

---

<sup>1</sup> Les quartiers correspondent ici aux secteurs statistiques. Voir la carte en annexe pour les situer et délimiter.

ce, dans des proportions variables d'une commune à l'autre). Ainsi, la Région a vu son revenu médian baisser de 10% entre 2003 et 2004 (sans que l'on ne puisse attribuer exclusivement l'ensemble de cette baisse à l'enrôlement plus large). Jette a été touchée par une baisse moins importante (-7%).

A titre d'information, le revenu médian par déclaration de la région a augmenté entre 1995 et 2003, passant de 16.512 à 17.643 euros. Il a nettement diminué (voir ci-dessus) en 2004 pour ensuite repartir à la hausse en 2005.

Tableau 1 : Le revenu médian par déclaration à Jette et en Région bruxelloise de 1995 à 2005

Année	Région	Jette
1995	16.512	17.303
1996	16.485	17.298
1997	16.703	17.568
1998	16.872	17.665
1999	17.100	18.034
2000	17.476	18.311
2001	17.741	18.857
2002	17.588	18.877
2003	17.643	19.267
2004	15.927	18.009
2005	16.035	17.239

Source : Direction générale Statistique et Information économique - Statistiques financières

L'évolution des revenus à Jette a été similaire à celle de la région mais avec en général une plus forte croissance. La commune a moins souffert que la Région du changement de 2004. En revanche, en 2005, elle a connu une forte diminution de son revenu médian (-4,3%) alors que la plupart des autres communes voyaient leur revenu médian augmenter. Il sera donc important d'observer si cette tendance se confirme à l'avenir et d'essayer de comprendre les phénomènes à l'origine de cette diminution.

Tableau 2 : Le revenu médian par déclaration à Jette par rapport à la moyenne régionale de 1995 à 2005

Année	Jette
1995	105%
1996	105%
1997	105%
1998	105%
1999	105%
2000	105%
2001	106%
2002	107%
2003	109%
2004	113%
2005	108%

Source : Direction générale Statistique et Information économique - Statistiques financières

Le revenu médian par déclaration à Jette a toujours été supérieur à celui de la Région et, de 1995 à 2004, l'écart s'est creusé. En revanche, ce dernier s'est fortement réduit en 2005.

Par ailleurs, on observe que 3 423 Jettois, soit 13,6% de la population active sont bénéficiaires d'allocations de remplacement<sup>2</sup>. (15,8% pour la Région) (Source : SPP intégration sociale, ORBEm, SPF Sécurité sociale, au 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.16).

## Environnement

L'indice de satisfaction global qui porte sur la qualité de l'air, la propreté du voisinage, la tranquillité et l'aspect des bâtiments est de 105 à Jette, contre 96 pour l'ensemble de la Région bruxelloise, 123 en Région flamande et 114 en Région wallonne. (Source INS, données 2001, in Conditions d'enfance p.24).

## Enfance et famille

Tableau 3 : Nombre et proportion de ménages avec ou sans enfants :

	Ménages sans enfants		Ménages avec enfants non mariés		Inconnu ou indéterminé		total
Jette	12 950	66%	6 568	33%	133	1%	19 651
Région		68%		31%		1%	

Source : INS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.26.

Un tiers des ménages jettois sont des ménages avec enfants non mariés.

Tableau 4 : proportion de familles monoparentales et ventilation selon que c'est la mère ou le père qui a la charge des enfants, parmi l'ensemble des ménages avec enfants :

	Mère + enfants		Père + enfants		Total	
Jette	1 964	29,8%	310	4,7%	2 274	34,4%
Région	44 288	29,1%	7 019	4,6%	51 307	33,7%

Source : CBGS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.27.

2 274 ménages jettois sont des familles monoparentales, soit plus d'un tiers des ménages avec enfants. Il s'agit le plus souvent d'une mère avec enfants, toutefois il y a quand même 310 pères ayant la charge des enfants à Jette.

La proportion de familles monoparentales varie selon les quartiers. Alors que pour l'ensemble de la commune, 11,5% de l'ensemble des ménages (avec et sans enfants) sont des familles

<sup>2</sup> Par allocation de remplacement, on entend le revenu du CPAS (Revenu d'Intégration Sociale ou équivalent), l'allocation perçue en tant que chômeur complet indemnisé ou l'allocation perçue en tant que personne handicapée.

monoparentales, on observe une proportion nettement plus élevée dans le secteur<sup>3</sup> « Essegheem » (17%), et dans une moindre mesure dans les secteurs « Baeck Dupré » (14,3%), « Brugmann » (13,1%) et « Miroir » (12,4%). (Source : Urbis, CBGS 2004, in Fiches communales n°10 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

À Jette, pendant la période 1998-2002, on observe que 437 naissances sont survenues chez une **mère isolée**, ce qui correspond à 16,9% des naissances, alors que dans la Région le pourcentage est de 15,4%. (Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Conditions d'enfance p.28).

2,2% des ménages jettois sont des familles de 4 enfants et plus, ce qui est un peu moins que la moyenne régionale (2,6%). (Source : CBGS, 1/1/2004, in Conditions d'enfance p.28). On observe une sur-représentation des familles nombreuses dans le Sud de la Commune : secteurs<sup>4</sup> « Essegheem » (3,5%), « Quartier Albert » (3%), « Miroir » (2,9%) et Léopold I » (2,6%). (Source : Urbis, CBGS 2004, in Fiches communales n°10 de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale).

À Jette, 461 naissances, soit 18,8% de l'ensemble des naissances, surviennent dans une famille sans revenu du travail. C'est significativement moins que la moyenne régionale (25,4%). (Source : Bulletin statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Conditions d'Enfance p.29).

De plus, 0,2% des naissances jettoises enregistrées par les bulletins statistiques de naissance ne sont pas reprises dans le Registre national en 2004. Il s'agit de mères sans papiers, sans statut légal, inscrites dans le registre d'attente (en procédure de demande d'asile) ou à statut particulier (diplomatique). (Source : Les indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2004 », Observatoire de la Santé et du Social).

## Indicateurs de santé concernant les enfants

Tableau 5 : Proportion d'enfants présentant un petit poids de naissance, à Jette et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Petits poids (< 2500 g)	
	Nombre (1998-2002)	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Jette	198	7,9%
Région bruxelloise	4 691	7,0%

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.49.

On observe à Jette que 7,9% des bébés avaient un poids inférieur à 2500 g durant la période 1998-2002. Ce n'est pas une différence statistiquement significative par rapport à la Région.

<sup>3</sup> Pour connaître les délimitations des secteurs statistiques, voir la carte en annexe.

<sup>4</sup> Pour connaître les délimitations des secteurs statistiques, voir la carte en annexe.

Tableau 6 : Proportion de mères de moins de 20 ans parmi l'ensemble des naissances, à Jette et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mères < 20 ans	
	Nombre	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Jette	64	2,4 % (s)
Région bruxelloise	2 396	3,3 %

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.50.

2,4% des mères avaient, durant la période 1998-2002, moins de 20 ans à la naissance de leur enfant. C'est significativement moins que ce que l'on observe pour l'ensemble de la Région.

Tableau 7 : Proportion de mères de plus de 40 ans parmi l'ensemble des naissances, à Jette et dans la Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mères ≥ 40ans	
	Nombre	% (pour 100 naissances totales ou vivantes)
Jette	79	3,0 %
Région bruxelloise	2 329	3,2 %

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.51.

Durant la période 1998-2002, 3% des mères jettoises avaient quarante ans et plus, lors de la naissance de leur enfant, ce qui est semblable à ce qu'on observe pour la Région.

Tableau 8 : Données relatives à la mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile pour 1000 naissances, à Jette et en Région bruxelloise, période 1998-2002

	Mortalité périnatale		Mortalité infantile		Mortalité foeto-infantile	
	n	Pour 1000 naissances	n	Pour 1000 naissances	n	Pour 1000 naissances
Jette	15	5,7	13	5,0	21	8,0
Région	512	7,1	370	5,1	721	10,0

Source : bulletins statistiques de naissances et de décès, période 1998-2002, in Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale, fiches communales, Observatoire de la Santé et du Social, Bruxelles, édition 2006/1, in Conditions d'enfance p.52.

La mortalité foeto-infantile (décès entre la 22<sup>ème</sup> semaine de gestation et l'âge d'un an) s'élève à 8 pour 1000 naissances à Jette (période 1998-2002), ce qui est inférieur à la Région mais sans être statistiquement significatif.

## 2. Les services en lien avec l'enfance

### L'accueil des enfants jusque trois ans

#### Des données chiffrées

La commune de Jette comprend 18 milieux d'accueil collectifs. Sept d'entre eux sont subventionnés par l'ONE ou Kind & Gezin : une crèche communale (ONE), deux préguardiennats communaux (ONE), une MCAE communale (ONE) et trois crèches organisées par la VGC (K&G).

Douze milieux d'accueil sont des maisons d'enfants privées : cinq sont agréées par l'ONE et sept par Kind & Gezin.

Il y a également une halte-garderie d'urgence nécessité.

Des accueillantes à domicile existent également à Jette : une est conventionnée et dépend du Ballon Rouge (ONE) tandis que trois sont indépendantes (K&G).

Tableau 9 : nombre de places d'accueil 0-3 ans ONE et K&G à Jette, selon le tarif appliqué, 2007

	ONE			K&G			Total		
Tarification	Collectif	Familial	Total	Collectif	Familial	Total	Collectif	Familial	Total
sociale <sup>5</sup>	153	4	157	191	0	191	344	4	348
libre	79	0	79	73	17	90	152	17	169

Source : ONE, Kind & Gezin, calculs CERE, in Conditions d'enfance, p.33.

Tableau 10 : proportion de places d'accueil avec tarification sociale et de places d'accueil à tarif libre, à Jette et en Région bruxelloise, 2007

	Type de tarification	
	sociale <sup>6</sup>	libre
Jette	67%	33%
Région bruxelloise	67%	33%

Il y a à Jette 517 places d'accueil pour les 0-3 ans, dont les deux tiers sont des places à tarification sociale. Le nombre d'enfants de 0 à 3 ans étant de 1952 au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (source : INS), le taux de couverture global pour les places ONE et K&G est estimé à 26,5 % en 2007.

Il y a également deux lieux de rencontre parents enfants à Jette :

- La Récré : Lieu de rencontre enfants et parents où les petits accompagnés d'un grand peuvent jouer, papoter, faire des nouvelles expériences...
- Passages : Espace de rencontre, de parole et d'échanges ouvert aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un proche, et aux futurs parents.

(Source : [http://www.jette.be/fr/03\\_education/enfance/rencontre.htm](http://www.jette.be/fr/03_education/enfance/rencontre.htm) )

<sup>5</sup> Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE ou K&G mais appliquant une tarification globale sont englobés dans cette catégorie qui comprend également les milieux d'accueil subventionnés.

<sup>6</sup> Idem.

## L'accueil temps libre

Le nombre d'enfants de 3 à 12 ans est de 4 371 (données 2006, in Conditions d'enfance p.38), ce qui permet à la commune de bénéficier d'un ETP coordinateur ATL.

Il n'y a aucun projet FESC extrascolaire sur la commune.

En revanche, il y a une Initiatief voor Buitenschoolse Opvang : IBO DePuzzel.

Le dispositif ATL a permis d'améliorer considérablement les temps d'accueil extrascolaire à Jette, particulièrement au sein des écoles communales et dans une école libre. En effet, le travail du coordinateur ATL et les moyens financiers assortis au dispositif ATL ont permis de mettre en place un système d'accueillantes référentes engagées à temps plein. Dans chaque école, il y a une accueillante référente qui coordonne le travail de l'ensemble des accueillantes. Le dispositif ATL a également permis de former l'ensemble des accueillantes, d'instaurer des réunions d'équipe et de développer une réflexion sur la qualité de l'accueil. Enfin, du matériel et du mobilier ont pu être acquis.

## Enseignement

### Quelques données chiffrées

#### *Enseignement francophone*

La commune de Jette compte 10 écoles maternelles et primaires, 2 écoles primaires (sans classes maternelles) et 4 établissements d'enseignement secondaire.

Parmi les 10 écoles maternelles, 6 sont communales et 4 du réseau libre.

Sept des douze écoles primaires sont communales et cinq sont libres. Une des écoles communales primaires dispense un enseignement spécialisé (type 8).

Concernant les écoles secondaires, l'une est organisée par la Communauté française et les autres par le réseau libre.

Tableau 11 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental à Jette et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	maternel	primaire	total
Jette	1 785	3 200	4 985
Région	38 456	64 738	103 194

Source : ETNIC, 2006, in conditions d'enfance p.39.

Près de cinq mille enfants fréquentent une école jettoise francophone. Cela représente 4,8% de la population scolaire francophone de la Région.

Tableau 12 : Nationalité des enfants de l'enseignement francophone maternel à Jette et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	belge		non belge UE		non belges non UE		autre/indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Jette	1 572	88,1	93	5,2	113	6,3	7	0,4	1 785
Région	29 501	78,6	4 508	9,6	4 273	11,4	174	0,4	38 456

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.40.

Tableau 13 : Nationalité des enfants de l'enseignement francophone primaire à Jette et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, 2004-2005

	belge		non belge UE		non belges non UE		autre/indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
Jette	2 755	86,1	152	4,8	278	8,7	15	0,5	3 200
Région	49 589	77,9	5 556	8,6	8 529	13,2	1 064	0,4	64 738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.41.

88% en maternelle et 86% en primaire des enfants scolarisés à Jette sont de nationalité belge, ce qui est supérieur à la proportion de la Région.

En maternelle, 5% des enfants ont la nationalité d'un autre pays de l'Union Européenne, tandis que 6% ont une autre nationalité.

En primaire, les proportions changent : un peu plus d'un tiers (4,8%) des non belges ont une nationalité d'un autre pays de l'Union Européenne, tandis que les autres (8,7%) sont des ressortissants d'un pays tiers.

Plus de soixante nationalités sont représentées dans les écoles de Jette. Outre la Belgique, les pays les plus représentés sont :

- le Maroc (32 enfants en maternelle, 51 en primaire),
- la France (31 enfants en maternelle, 37 en primaire),
- la Pologne (23 enfants en maternelle, 35 enfants en primaire),
- la République Démocratique du Congo (12 enfants en maternelle, 40 en primaire),
- le Portugal (15 enfants en maternelle, 26 en primaire),
- l'Arménie (10 enfants en maternelle, 25 en primaire) et
- l'Italie (5 enfants en maternelle, 26 en primaire).

(Source : ETNIC, 2006, calculs CERE).

Tableau 14 : Lieu de résidence des enfants de enseignement maternel francophone à Jette et dans la Région, tous réseaux confondus, 2004-2005

	en RBC		hors RBC		indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	
Jette	1 675	93,8	110	6,2	0	0	1 785
Région	34 605	90	3 847	10	4	0	38 456

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.42.

Tableau 15 : Lieu de résidence des enfants de enseignement primaire francophone à Jette et dans la Région, tous réseaux confondus, 2004-2005

	en RBC		hors RBC		indéterminé		total
	n	%	n	%	n	%	
Jette	2 873	89,8	327	10,2	0	0	3 200
Région	56 371	87,1	8 358	12,9	9	0	64 738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.42.

94% des enfants de maternelle et 90% de ceux de primaire fréquentant une école jettoise francophone vivent dans la Région bruxelloise, ce qui est une proportion un peu plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la Région.

Tableau 16 : Proportions d'enfants redoublants et non redoublants dans l'enseignement primaire francophone à Jette et dans la Région bruxelloise, 2004-2005

	non redoublants		redoublants		total
	n	%	n	%	
Jette	3 066	95,8	134	4,2	3 200
Région	61 656	95,2	3 082	4,8	64 738

Source : ETNIC, 2006, in Conditions d'enfance p.43.

Près de 96% des enfants scolarisés en français à Jette n'ont jamais doublé une année.

### *Enseignement néerlandophone*

La commune de Jette compte des écoles néerlandophones. Trois écoles communales dispensent l'enseignement maternel (dont une sur quatre implantations) et primaire. Il y a trois écoles libres. Deux d'entre elles sont maternelle et primaire, une est seulement maternelle. Il y a deux écoles secondaires néerlandophones : une libre et une de la communauté flamande.

(source : [http://www.jette.be/nl/03\\_opvoeding/onderwijs/jetsescholen.htm](http://www.jette.be/nl/03_opvoeding/onderwijs/jetsescholen.htm) )

Tableau 17 : Nombre d'enfants dans l'enseignement fondamental néerlandophone à Jette et dans la Région au 01/02/2006

	maternel	primaire	total
Jette	702	879	1581
Région	10 976	13 002	23978

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in conditions d'enfance p.44

1581 enfants sont scolarisés en néerlandais à Jette, cela représente 6,7% de la population scolaire néerlandophone de la Région.

Tableau 18 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement néerlandophone maternel à Jette et dans la Région, au 01/01/2006

	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Jette	117	16,7	163	23,2	146	20,8	276	39,3
Région	1 150	10,5	2 156	19,6	3 002	27,4	4 668	42,5

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.47

17% des élèves en maternelle vivent dans un milieu familial néerlandophone homogène. C'est proportionnellement plus que ce que l'on observe pour l'ensemble de la Région. Quasiment un quart des enfants vivent dans un milieu linguistiquement mixte (néerlandais + une autre langue). Les élèves francophones ne constituent « que » un cinquième de l'effectif de la population scolaire néerlandophone maternelle de Jette, alors que pour l'ensemble de la Région ils sont plus d'un quart. Près de quatre enfants sur dix fréquentant l'enseignement maternel néerlandophone à Jette vivent dans une famille où ni le néerlandais ni le français ne sont les langues usuelles.

Tableau 19 : Langue parlée par la famille de l'enfant dans l'enseignement néerlandophone primaire à Jette et dans la Région, au 01/01/2006

	néerlandophone homogène		mixité linguistique		francophone homogène		allophone homogène	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Jette	216	24,6	187	21,3	140	15,9	336	38,2
Région	1 855	14,3	2 952	22,7	3 358	25,8	4 837	37,2

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.48

En primaire, 46% des élèves jettois de l'enseignement néerlandophone viennent d'un milieu familial où le néerlandais est la langue maternelle d'un parent ou des deux parents. C'est nettement plus que ce qui est observé pour l'ensemble de la Région (37%). En revanche, les élèves francophones sont proportionnellement moins nombreux que dans l'ensemble de la Région (16% contre 26%). Les enfants vivant dans une famille allophone sont très nombreux (38%).

Tableau 20 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement maternel néerlandophone, à Jette et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, au 01/02/2006

	en RBC		hors RBC		total
	n	%	n	%	
Jette	633	90,2	69	9,8	702
Région	9 512	86,7	1464	13,3	10 976

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.45

Tableau 21 : Lieu de résidence des enfants de l'enseignement primaire néerlandophone, à Jette et dans la Région bruxelloise, tous réseaux confondus, au 01/02/2006

	en RBC		hors RBC		total
	n	%	n	%	
Jette	744	84,6	135	15,4	879
Région	10 598	81,5	2 404	18,5	13 002

Source : Vlaamse Gemeenschapcommissie, 2006, in Conditions d'enfance p.46

90% des enfants de maternelle et 85% des enfants de primaire habitent en Région bruxelloise. C'est un peu plus élevé que ce qui est observé dans l'ensemble de la Région.

### *Attractivité scolaire de la commune*

Selon une étude menée par l'IGEAT (source : Grandir à Bruxelles n°10, pp.13-16) basée sur des données administratives et du recensement de 1991, Jette est une commune attractive : des enfants d'autres communes sont scolarisés à Jette. Il semblerait que ces non Jettois viendraient principalement d'autres communes de la région bruxelloise (carte 5, p.16).

Les chiffres ci-dessus, plus récents, ne permettent pas de faire une distinction entre Jettois et non Jettois mais bien entre Bruxellois (Région) et non Bruxellois. Il apparaît que Jette, tant dans l'enseignement francophone que néerlandophone, accueille proportionnellement plus d'enfants de la Région bruxelloise que l'ensemble de la Région.

La commune de Jette a défini les modalités d'inscription pour les écoles maternelles et primaires. Une priorité est accordée aux fratries et aux Jettois (voir encadré ci-dessous).

#### Modalités d'inscription dans les écoles communales ordinaires (in [http://www.jette.be/fr/03\\_education/enseign/inscription.htm](http://www.jette.be/fr/03_education/enseign/inscription.htm))

##### « Enseignement maternel

##### Fratrie

à partir du moment où l'enfant atteint 12 mois :

- introduction de la demande d'inscription, en fonction de la place disponible,

1 mois avant la date prévue d'entrée à l'école :

- confirmation par les parents de la demande d'inscription
- inscription

##### Jettois\*

à partir du moment où l'enfant atteint 18 mois :

- introduction de la demande d'inscription, en fonction de la place disponible,

1 mois avant la date prévue d'entrée à l'école :

- confirmation par les parents de la demande d'inscription
- inscription

##### Non-Jettois

à partir du moment où l'enfant atteint 24 mois :

- introduction de la demande d'inscription, en fonction de la place disponible,

1 mois avant la date d'entrée prévue à l'école :

- confirmation par les parents de la demande d'inscription
- inscription

## Enseignement primaire

ATTENTION: Pour la rentrée 2008-2009, les inscriptions prioritaires en primaire se prendront exceptionnellement du 15 février au 14 avril 2008 et les autres inscriptions à partir du 15 avril. Les modalités d'inscription dans les écoles primaires communales jettoises viennent d'être modifiées à l'initiative de l'échevin de l'Enseignement francophone Merry Hermanus. Pour la prochaine rentrée scolaire, la date à laquelle vous pourrez inscrire votre enfant dans un de ces établissements dépendra, entre autres, du fait que vous soyez ou non domicilié(e) à Jette. Le droit à l'enseignement est un droit fondamental inscrit dans la Constitution et les pouvoirs publics se doivent de le garantir à chacun. Pour que cet enseignement puisse se faire dans de bonnes conditions, l'administration communale de Jette - un des pouvoirs organisateurs - a édicté une série de principes. Ainsi, par exemple, le nombre d'élèves est limité à une moyenne de 22 élèves par classe pour assurer un suivi efficace à chaque bambin. Pour préserver la sérénité des parents qui s'inquiètent de ne pas obtenir de place pour leur progéniture et maintenir le caractère de proximité de l'enseignement communal, l'administration communale a décidé de modifier les modalités d'inscription, dans ses écoles primaires uniquement. Désormais, les inscriptions dans l'enseignement primaire ordinaire se feront en deux temps. Pour la rentrée 2008-2009, une priorité sera accordée aux Jettois, aux frères et soeurs d'enfants déjà inscrits dans l'école choisie et aux enfants du personnel de l'école entre le 15 février et le 14 avril prochains; les autres inscriptions se feront à partir du 15 avril. A partir de 2009-2010, les inscriptions prioritaires se prendront entre le 15 janvier et le 14 mars précédant la rentrée scolaire. Ensuite, à partir du 15 mars précédant la rentrée scolaire, les inscriptions de tous les autres enfants seront prises par ordre chronologique et dans les limites des nombres d'élèves maxima fixés par l'administration communale.

- Zone de proximité\*\*

à partir du 15 janvier :

- introduction des demandes d'inscription

à partir du 15 juin :

- confirmation par les parents de la demande d'inscription

- inscription en fonction des places disponibles

- Hors zone de proximité

à partir du 15 janvier :

- introduction des demandes d'inscription

à partir du 15 juin :

- confirmation par les parents de la demande d'inscription

fin août ( 3 derniers jours) :

- inscription en fonction des places disponibles

\* Définition de Jettois

- Enfant domicilié à Jette

- Enfant dont au moins un parent est domicilié à Jette

- Fratrie

\*\* Définition de zone de proximité

- Ecole communale la plus proche

- Fratrie »



## Santé préventive

Il y a quatre consultations ONE à Jette :

Rue Vandenschriek 75

jeudi de 13h à 15h

vendredi de 8h30 à 11h

tél.: 02/423.19.04/05

Permanence téléphonique le jeudi de 12h à 13h et le vendredi de 12h à 14h.

Consultation sur rendez-vous.

Consultation du Heymbosch

Avenue Stiénon 151

Tous les jeudis après-midi de 14h15 à 16h45.

Tél.: 02/479.76.50

Permanence téléphonique le mardi de 10h30 à 12h et le jeudi de 12h30 à 14h.

Consultations sur rendez-vous.

Avenue F. Lecharlier 84

Tél.: 02/426.73.07

Permanence téléphonique le mercredi et le vendredi de 12h30 à 14h et de 17h à 18h.

Consultation sur rendez-vous.

Consultation Notre-Dame de Lourdes

rue Léopold Ier 337

Permanence téléphonique: mardi et jeudi de 12h30 à 13h30 - Tél.: 02/427.66.71

## 3. Organisation politique

Jette est actuellement menée par une coalition LBJ (CDh principalement), PS, Ecolo.

Concernant l'enfance, trois échevins sont directement concernés. Il s'agit de :

Claire VANDEVIVERE - LBJ - 5ème Echevine. Attributions :

- Officière de l'Etat civil
- Démographie
- Environnement et Propreté
- **Petite Enfance et Familles**
- **Egalité des Chances et Intégration**

Benoit GOSELIN - LBJ - 3ème Echevin. Attributions :

- Sports
- **Jeunesse francophone**
- Prévention

Merry HERMANUS - PS - 1er Echevin

- **Enseignement francophone**
- Affaires sociales
- Emploi et promotion de l'emploi
- Economie sociale
- Charroi

Côté néerlandophone, l'Echevine en charge est :

Brigitte DE PAUW - LBJ - 6ème Echevine

- Personnel
- Communauté flamande
- **Enseignement néerlandophone**
- Cultes
- G.R.H.

## 4. Éléments géographiques

### Général

Jette a une superficie de 5,04 km<sup>2</sup> dont 1,17 km<sup>2</sup> de parcs et de bois. Il y a donc 8 644 habitants par km<sup>2</sup> si on compte l'ensemble de la surface ; 11 257 habitants par km<sup>2</sup> si l'on exclut les parcs et les bois.

Disparités entre les quartiers ?

### Contrats de quartiers

Deux contrats de quartier sont actuellement en cours à Jette :

- Carton de Wiart
- Cœur de Jette

Joëlle Mottint  
Juillet 2008

**ANNEXE : Carte de référence de Jette, comprenant les secteurs statistiques.** Source : Fiche communale n°10, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, p.3.

